

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2024

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 11 - votants : 11 Convocation en date du : 06 décembre 2024 Affichée le : 06 décembre 2024	Le douze décembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : BABEL Anne, RODAMEL Karine Secrétaire de séance élu : BERNONVILLE Yves
---	---

N° 2024D701	CONVENTION SUEZ : INSTALLATION D'UN RECEPTEUR TELE-RELEVE
--------------------	--

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une convention pour la pose d'un récepteur de télé-relevé sur le toit de l'église à intervenir entre SUEZ Eau France - Dolce Ô Service et la Commune.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le récepteur et son antenne nécessaires au télé-relevé des compteurs seront installés et maintenus par Dolce Ô Service.

Cette convention est signée pour une durée de 12 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (3 pour, 3 contre et 5 abstentions)

Du fait du partage égal des voix, la voix de M. le Maire est prépondérante selon l'article L.2121-20 du Code Général des collectivités territoriales, M. le Maire ayant voté pour :

APPROUVE la convention à intervenir entre SUEZ Eau France – Filiale Dolce Ô Service et la Commune, relative à l'installation d'un récepteur de télé-relevé pour une durée de 12 ans, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

AUTORISE la signature de cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Le Secrétaire de Séance
Yves BERNONVILLE



ROZIER EN DONZY, le 17/12/2024
Signé : le Maire, Didier BERNE

